



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 639, rue Cardinal (lot 6 318 916)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 24 août 2026, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 639, rue Cardinal à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 6 318 916 au cadastre du Québec. Celle-ci a pour but d'autoriser l'implantation du bâtiment principal à 6,87 mètres de la ligne de lot avant, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit, à la grille des spécifications de la zone H-110, une marge avant minimale de 7,5 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,63 mètres.

Le but de cette demande est de régulariser l'implantation de la résidence existante.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 24 août prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 24 août 2026, à 16 h, à l'adresse suivante : derogation.mineure@villemsh.ca. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE
Ce 4 août 2026

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE